
Est-on tranquille quand on vit sur l'eau ?

Posté par Zotri - 25-01-2009 à 14:37

Bonjour tout le monde,

Je suis nouveau sur le forum, et très intéressé par l'habitat fluvial, bien que vivant encore sur terre.
Je vous fait part de mon inquiétude, avec ce message que je viens d'écrire sur aquaforum :

A parcourir les diverses berges et journaux, je suis passionné : mais à y regarder plus profond, on dirait que la vie sur l'eau est un cauchemar de réglementations et d'obligations.

Si je veux vivre sur l'eau, c'est pour être libre et tranquille, vivre simplement, loin de ce monde d'administration, d'encre noire tapée à la machine et de stress.

Si il faut passer 3h par semaine à remplir des papier et à courir après les réglementations et les calculs de budget pour justifier son amour du fleuve, cette vie n'est simplement pas pour moi !

Mais est-ce que ça se passe vraiment comme ça ?

=====

Re:Est-on tranquille quand on vit sur l'eau ?

Posté par Xavier - 25-01-2009 à 20:57

Pour ma part non !

J'ai du passer un peu de temps (l'équivalent de 5 ou 6 jours) sur les aspects administratifs pour être en règle avec mon bateau.

De plus, les personnes que j'ai rencontrée ont toute été assez coopérantes et compréhensives, la plupart du temps avec de bons conseils pour un débutant comme moi...

Maintenant, c'est vrai que j'ai lu sur le net des récits nettement moins réjouissants sur le plan des tracasseries administratives... J'ai aussi l'impression qu'il doit y avoir une assez grosse différence entre la Belgique et la France sur ce sujet. Je me trompe ?

Bon vent à tous !

Xavier

=====

Re:Est-on tranquille quand on vit sur l'eau ?

Posté par Xavier - 25-01-2009 à 21:00

Pour ma part non !

J'ai du passer un peu de temps (l'équivalent de 5 ou 6 jours) sur les aspects administratifs pour être en règle avec mon bateau.

De plus, les personnes que j'ai rencontrée ont toute été assez coopérantes et compréhensives, la plupart du temps avec de bons conseils pour un débutant comme moi...

Maintenant, c'est vrai que j'ai lu sur le net des récits nettement moins réjouissants sur le plan des tracasseries administratives... J'ai aussi l'impression qu'il doit y avoir une assez grosse différence entre la Belgique et la France sur ce sujet. Je me trompe ?

Bon vent à tous !

Xavier

=====

Re:Est-on tranquille quand on vit sur l'eau ?

Posté par Laurent11 - 26-01-2009 à 15:28

Pour moi qui suis en France les formalités ont été relativement simples...

Pour l'emplacement lettre de demande d'emplacement à VNF et une place avec COT obtenue en 3 semaines, avec autorisation de branchement électrique, autorisation du maire pour le branchement électrique... Avec EDF ça a été plus long mais ça c'est le sud... (3 semaines de plus pour avoir le courant)...

Depuis pas de formalités particulières...

Je crois que la complexité des formalités dépend de l'endroit. Si tu veux une place en plein Paris cela risque d'être long et encore... Si j'avais écouté tout le monde j'aurais jamais demandé d'emplacement à VNF ...

=====

Re:Est-on tranquille quand on vit sur l'eau ?

Posté par Zotri - 26-01-2009 à 19:55

Merci pour vos réponses !

J'avais oublié de préciser, je suis en France aussi.

Mais tout ça, avec les autres réponses que j'ai eues sur aquaforum, me rassure. Je ne vais bientôt plus trouver de bonne raison d'habiter sur terre :laugh:

Laurent11 : ah, alors il y a encore des trucs que j'avais mal compris. Je croyais qu'un COT était obligatoire si on voulait rester un tant soit peu de temps au même endroit.

A quoi correspond un bateau sans COT alors ? A un nomade invétéré ? Ou à un bateau amarré dans une région sans restriction particulière ?

(PS : je ne sais pas si c'est moi ou le site, mais une fois identifié, je rame vraiment pour accéder à certains messages du forum)

=====

Re:Est-on tranquille quand on vit sur l'eau ?

Posté par Laurent11 - 27-01-2009 à 11:54

Zotri écrit:

Merci pour vos réponses !

J'avais oublié de préciser, je suis en France aussi.

Mais tout ça, avec les autres réponses que j'ai eues sur aquaforum, me rassure. Je ne vais bientôt plus trouver de bonne raison d'habiter sur terre :laugh:

Laurent11 : ah, alors il y a encore des trucs que j'avais mal compris. Je croyais qu'un COT était obligatoire si on voulait rester un tant soit peu de temps au même endroit.

A quoi correspond un bateau sans COT alors ? A un nomade invétéré ? Ou à un bateau amarré dans une région sans restriction particulière ?

(PS : je ne sais pas si c'est moi ou le site, mais une fois identifié, je rame vraiment pour accéder à certains messages du forum)

Tu as 3 possibilités:

- 1) Une COT avec VNF
- 2) Une convention dans un port privé
- 3) Pas de convention (mais ça veut dire que tous les 8 jours tu bouges et que tu ne peux pas avoir de point fixe avec Electricité et eau

4) Tu peux acquérir un terrain jouxtant le cours d'eau et y mettre un compteur électrique et un accès à l'eau... C'est très rare et très cher mais c'est possible et VNF ne peut pas trop t'embêter...

un lien si ça t'intéresse je fais un blog sur mon expérience récente de la vie sur l'eau
<http://canaldumidi.over-blog.com/>

PS: hier aussi j'ai eu du mal à me connecter sur le forum d'où ma réponse tardive

=====

Re:Est-on tranquille quand on vit sur l'eau ?

Posté par horeca - 14-11-2009 à 13:55

Bonjour

je vas te parler de ma petite expérience, quelques 4 mois à vivre sur l'eau, sur un petit Bayliner de 9 mètres et SEUL :-)

Le stress administratif ? Non réellement non ! quelques petites choses à faire au départ, déclaration d'adresse de référence à ta commune, (un personne de confiance chez qui tu mets ton adresse administrative), une assurance (comme celle de ta voiture, une RC) si tu as une radio VHF à bord, un simple et rapide examen à Bruxelles (99,5 % de réussite sur quelques années de temps !!!) un petit cours de navigation des voies intérieures, très facile, qui te permettra de te balader sur nos fleuves et canaux... Conseille de prendre un cours pour cela, cours qui te mettra en relation avec d'autres habitants fluviaux ou plaisanciers qui sont à 95% très sympa...

Pour le reste, tu fais aujourd'hui ce que tu sais faire, sinon tu remets ça à demain. Tu laisses sur le quasi, les emmerdes, les stress et autres conneries...

Tu vis à ton aise, à ton envie... et si ton voisin te fait des emmer... tu mets le contact et tu te barres, ce que tu ne sais pas faire avec une maison :-)

amuses toi bien
à bientôt sur les flots

Christian

Bateau le Re <http://www.habitat-fluvial.net/images/fbfiles/images/bibi.jpg>

=====